

NEWSLETTER No 2

Informations de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)

SuisseÉnergie va de l'avant

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ont convenu des grandes lignes d'un programme d'incitation à l'échelle nationale. Si, le 24 septembre, le peuple suisse se prononce en faveur de la redevance promotionnelle, le produit de la redevance devra servir à renforcer notablement SuisseÉnergie, le programme subséquent d'Énergie 2000. La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie se prononce pour un double OUI le 24 septembre : oui à la redevance promotionnelle et oui à la redevance en faveur de l'environnement.

Avec SuisseÉnergie en vue, la Confédération et les cantons sont tombés d'accord sur un programme d'incitation mettant l'accent sur le bâtiment. La promotion porterait plus particulièrement sur les constructions neuves et les rénovations conformes au standard Minergie.

Les lignes directrices de SuisseÉnergie dans les domaines des transports, de l'économie, des appareils, ainsi que du maintien et du renouvellement de la force hydraulique ont été élaborées d'entente avec les organisations intéressées et sont elles aussi prêtes à servir. Il s'agit en l'occurrence de promouvoir les projets de mobilité à faible consommation d'énergie (lancés par les communes, par exemple, ou par des entreprises) ou les technologies à bon rendement énergétique, dans tous les champs d'application. Il conviendra en outre d'investir dans la recherche et le développement en général. L'information, le conseil, de même que la formation et le perfectionnement seront renforcés.

Si la redevance promotionnelle est acceptée, un quart des quelque 450 millions de francs annuels prévisibles sera consacré à la promotion des énergies renouvelables (bois, solaire, pompes à cha-

SuisseÉnergie: parlons-en!

D'une manière ou d'une autre, SuisseÉnergie arrive. Les travaux préparatoires du projet destiné à succéder à Énergie 2000 se poursuivent activement à l'OFEN : le groupe responsable de la stratégie¹ s'est constitué et va bientôt fixer définitivement les objectifs. Quant aux programmes de promotion envisagés (dans le domaine du bâtiment, par exemple), les premiers jalons ont été posés. Pour une transition sans accrocs d'Énergie 2000 à SuisseÉnergie, la communication est essentielle : lors de l'événement fondateur du 30 janvier, une " nouvelle marque " sera lancée, destinée à imposer son empreinte à la politique énergétique suisse ces prochaines

¹ Stefan Engler, Conseiller d'Etat
GR

Dorothee Fierz, Conseillère d'Etat
ZH

Pierre Kohler, Ministre JU

Bernhard Ludwig, Président IGEB

Philippe Roch, Directeur BUWAL

Eric Sarasin, BS

Silva Semadeni, Pro Natura

Hans-Luzius Schmid, Directeur

suppléant OFEN

Gerard Schriber, OFEN

Hanspeter Werder, GS-UVEK

leur). Un autre quart reviendra à la force hydraulique, dont l'importance pour l'économie régionale est très grande et que la Suisse doit impérativement soutenir. En cas de rejet de la redevance, il ne sera pas possible de préserver l'énergie hydraulique indigène des inconvénients de la libéralisation du marché de l'électricité. Elle souffrirait d'un désavantage concurrentiel par rapport au courant produit à l'étranger par des centrales nucléaires ou à charbon.

La redevance promotionnelle apporte aux cantons des avantages substantiels. Il ressort des évaluations que les cantons, et notamment les régions périphériques, ont particulièrement bénéficié des moyens libérés au titre du programme Energie 2000. Le canton de Thurgovie en fournit un bon exemple : l'aide financière initiale de 5 millions de francs du programme d'investissement d'Energie 2000 a déclenché des investissements à hauteur de 44 millions. Le bois couvre aujourd'hui 4 % des besoins du canton en chauffage - soit le double de la moyenne suisse.

Le produit de la redevance promotionnelle donnera aux cantons plus de latitude pour réaliser activement leurs propres projets énergétiques. Le canton du Valais calcule par exemple que le montant annuel qui lui reviendrait pour soutenir les centrales hydrauliques représenterait plus du double de la charge due aux redevances. Si la redevance promotionnelle est acceptée, le programme promotionnel pourra être lancé le 1er avril 2001 au plus tôt. La loi relative à l'article constitutionnel a certes déjà été élaborée et adoptée par le Parlement, mais un référendum peut encore lui être opposé. En l'absence d'un tel référendum, le Conseil fédéral peut faire entrer en vigueur la loi dès l'échéance du délai référendaire, car l'ordonnance correspondante devrait être prête d'ici au 1er avril 2001. L'ordonnance relative à la perception de la redevance sur l'énergie entrerait en vigueur en automne 2001. Les projets énergétiques déjà lancés en l'an 2000 par le programme Energie 2000 peuvent se poursuivre dans le cadre d'un scénario de transition.

En cas de rejet de la redevance promotionnelle, le programme SuisseEnergie démarre pareillement le 30 janvier 2001, sur la base bien plus modeste toutefois des montants alloués à Energie 2000 - soit quelque 50 millions de francs annuels.

Quel que soit donc le résultat du 24 septembre, la transition sans à-coup entre Energie 2000 et SuisseEnergie est assurée. La redevance promotionnelle fournira toutefois une marge de manœuvre bien plus grande à SuisseEnergie.

années. La Confédération et les cantons ne sont pas les seules parties prenantes, l'économie privée et les consommateurs s'y associent largement. Cela signifie que tous les intéressés à ce grand " réseau " en faveur d'une politique énergétique suisse du développement durable doivent savoir de quoi il retourne. Ce n'est pas une mince affaire, si l'on considère que leurs intérêts sont aussi nombreux que divers, et parfois contradictoires.

C'est précisément le but de la communication que de chercher - et de trouver - le dénominateur commun de la politique énergétique à venir, de recourir aux réseaux existants d'Energie 2000. Dialogue et communication caractérisaient déjà Energie 2000. Ces fonctions doivent jouer un plus grand rôle encore dans le cas de SuisseEnergie. Ouverture et transparence sont requises de tous les participants, l'échange d'informations doit être assuré du haut vers le bas, mais aussi dans l'autre sens. D'ici au 30 janvier, nos " Newsletters " représentent un premier pas dans cette direction et quelques fragments dans la mosaïque de la communication. Elles doivent servir de coup d'envoi et offrir à tous les intéressés la possibilité de s'informer sur SuisseEnergie. Ou mieux encore, d'en parler. Car nous le savons tous : il faut faire le bien et le faire savoir !

Trois questions au conseiller fédéral Moritz Leuenberger

Monsieur Leuenberger, le peuple souverain se rendra aux urnes le 24 septembre prochain pour se prononcer sur trois propositions relatives à l'énergie : la redevance promotionnelle, la redevance en faveur de l'environnement et l'initiative solaire. Ces dispositions légales se justifient-elles vraiment, alors que l'environnement se porte déjà mieux ?

L'environnement se porte effectivement mieux qu'il y a quelques années. Malgré tout, nous avons un problème environnemental, et surtout un problème de CO2. Les gaz à effet de serre réchauffent notre climat. De toute évidence, on le sait maintenant, il existe un rapport de cause à effet entre ce réchauffement et l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles, comme l'ouragan Lothar. Les Etats côtiers méridionaux pâtissent de modifications climatiques encore plus préoccupantes. Ce n'est qu'en réduisant les émissions de gaz toxiques et de CO2 que l'on peut préserver le sol, l'eau, la forêt, l'air et le climat en général. Il faut donc que nous adoptions un comportement cohérent en matière d'énergie, en substituant aux énergies non renouvelables des énergies renouvelables qui ménagent l'environnement. A ce titre, les propositions du 24 septembre constituent des outils efficaces.

Les associations économiques mènent depuis plusieurs semaines une campagne négative qui leur coûte des millions de francs. Leurs arguments : les propositions relatives à l'énergie créeraient de nouveaux impôts, il faut donc les refuser.

Je suis surpris : le Vorort qui, à ma connaissance, n'a jamais rien eu contre les instruments conformes à l'économie de marché, et qui en outre nous a activement soutenus pour la RPLP, retourne aujourd'hui sa veste et parle de " nouveaux impôts ". Il néglige tout simplement le fait que les caisses fédérales ne retiendront pas le moindre centime de ces redevances. La redevance en faveur de l'environnement sera entièrement restituée aux entreprises et à la population active. La redevance promotionnelle, elle aussi, profitera entièrement à l'économie, car elle élargit le marché pour les techniques énergétiques modernes, dont elle permet d'améliorer la qualité tout en abaissant les prix. Les entreprises soucieuses de leur consommation d'énergie pourront réduire sensiblement leurs dépenses énergétiques, et contribuer du même coup à préserver l'environnement.

Les propositions relatives à l'énergie sont-elles socialement supportables ?

C'est contesté par la principale association économique, qui vient justement de présenter un projet fiscal qui soulagerait considéra-

Calendrier

Energie 2000 - SuisseEnergie

5.9.

Lausanne, Club Ravel

13.9.

Bergdietikon, Energie Contracting

28.9.-8.10.

Fribourg, exposition OFEN énergies renouvelables, MINERGIE, Energie 2000, Foire de Fribourg

29.9

Journée romande de l'énergie, Fribourg

26.10

Zoug, Forum sur la rénovation de bâtiments (planification ct. Zoug)

27./28.10

Genève, pompes à chaleur: journée portes ouvertes

2.- 4.11.

Berne, Expo 2000-pompes à chaleur

7.11

Congrès national sur le photovoltaïque, Neuchâtel

9./10.11.

Lucerne, RIO Management Forum , "Unternehmen Nachhaltigkeit" (info: 041 410 20 03)

30.1.01

SuisseEnergie START

blement les revenus moyens et supérieurs. Or, même les familles à petit budget ne verront pas leur charge augmenter, pour autant que leur consommation d'énergie soit raisonnable. Et c'est précisément une incitation dans cette direction que la redevance en faveur de l'environnement doit créer. Mais, pour revenir à l'énergie hydro-électrique, j'aimerais rappeler qu'elle est le privilège des régions de montagne. Maintenir et renouveler la force hydraulique, c'est aussi contribuer à l'équilibre entre les régions. Très généralement, la redevance promotionnelle et la redevance en faveur de l'environnement constituent un véritable programme d'impulsions pour les zones rurales. Elles ouvrent de nouveaux débouchés au bois de feu, tout comme elles offrent d'intéressantes perspectives aux petites entreprises œuvrant dans les installations du bâtiment, par exemple.

[source : Energie Extra, no 4 / août 2000, OFEN]

Après "Lothar": doubler la consommation de bois de feu

La consommation de bois de feu en Suisse devrait doubler d'ici à 2010, pour atteindre cinq millions de stères par année. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) soutient donc l'installation du chauffage au bois. Dans un premier temps, on va exploiter le bois abattu par l'ouragan "Lothar". Ensuite, il s'agira de réaliser durablement le potentiel régénératif.

L'ouragan a abattu 13 millions de mètres cubes de bois dans les forêts suisses le 26 décembre 1999. Là-dessus, 5 millions de m³ seraient utilisables comme bois-énergie. L'OFEN a donc préparé un programme d'encouragement dans ce sens, coûtant 45 millions de francs pour les

3 ½ années à venir. De son côté, le Parlement a approuvé, dans sa session d'été, le crédit supplémentaire correspondant pour cette année.

Lundi, l'OFEN a rendu public son programme d'encouragement du bois-énergie. Il se réfère à la loi sur l'énergie et vise la mise en oeuvre rapide et l'accroissement durable des ventes de ce bois en Suisse. L'intention est de doubler le volume actuel de 2,5 millions de m³, conformément aux possibilités qui s'offrent à long terme. Ainsi le programme conduira d'une situation d'urgence à une exploitation durablement élevée de ce potentiel. Il anticipe l'une des facettes du programme SuisseEnergie, qui sera lancé en janvier 2001.

Choses lues et entendues sur les propositions énergétiques

"L'énergie la plus propre, c'est l'énergie économisée."

Kurt Köhl, directeur de Flumroc SA, Flums

"La loi sur l'énergie de Bâle-Ville a anticipé de 17 ans ce que l'on voudrait introduire à présent au niveau national. J'en suis fier."
Barbara Schneider, conseillère d'Etat du canton de Bâle-Ville

"Le PRD aspire à une réforme fiscale à visées écologiques en vue d'abaisser les charges salariales annexes - sans augmenter la quote-part fiscale."

Lignes directrices et postulats libéraux relatifs aux thèmes d'avenir de la politique énergétique, prise de position du PRD suisse, 1999

"Il nous faut alléger les taxes qui frappent le travail et taxer la consommation d'énergie, afin qu'il soit à nouveau rentable de donner du travail aux êtres humains plutôt que de les remplacer par des machines qui engloutissent de l'électricité."
Simonetta Sommaruga, conseillère nationale, présidente de la fondation pour la protection des consommateurs

"La Suisse ne peut pas rester indifférente à la question du climat, car elle couvre 70 % de sa consommation d'énergie par la combustion de pétrole et de gaz. En septembre, le peuple et les cantons pourront ouvrir la voie à d'importantes mesures de politique énergétique."
Eugen David, conseiller d'Etat, St-Gall

Ce nouveau programme bénéficiera de l'expérience acquise. En effet, le programme Energie 2000, qui tire à sa fin, a permis à la Confédération et aux cantons de soutenir plus de 500 chauffages à bois d'une certaine importance. De leur côté, plusieurs cantons se sont engagés dans la promotion du fourneau à bois. Ainsi la consommation de bois de feu a augmenté de

20 % en dix ans, pour atteindre les 2,5 millions de m³ actuels. Le modèle d'encouragement conçu par l'OFEN et par sa mandataire, l'Association suisse pour l'énergie du bois (ASEB), intègre les expériences faites. Pourront obtenir un soutien jusqu'en 2003:

- les chauffages à bois de moins de 100 kilowatts homologués ASEB qui couvrent la majeure partie des besoins du bâtiment;
- les chauffages à bois automatiques de plus de 100 kilowatts, avec ou sans réseau de chauffage;
- l'extension et la densification des réseaux locaux de chauffage à distance;
- les équipements de stockage de bois d'une certaine importance contribuant à la sécurité d'approvisionnement d'une région;
- les études de faisabilité de projets d'une certaine importance touchant le bois-énergie.

Les contributions fédérales devraient couvrir quelque 40 à 60 % des surcoûts imputables, les cantons pouvant fournir un apport de leur côté. Pour plus d'informations et des formulaires de demande: Association suisse pour l'énergie du bois ASEB, en Budron H6, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, tél. 021 653 07 77, fax 653 07 78, info@aseb.ch, www.aseb.ch.

La votation populaire du 24 septembre 2000 représentera peut-être un pas décisif en direction d'un approvisionnement énergétique durable à l'aide des énergies renouvelables. Si la redevance promotionnelle est acceptée, l'exploitation du bois en profitera par le fait que l'opération "Lothar", limitée à la fin de 2003, pourra être prolongée pendant au moins six ans.

"La restitution de la redevance, qui ne modifie pas la quote-part fiscale, aux entreprises et aux salariés par le biais d'une baisse des charges salariales annexes est acceptable du point de vue des besoins de l'économie et des institutions sociales. La NZZ approuve la norme de base."

Neue Zürcher Zeitung, 2 août 2000

"Pour moi, un environnement intact pour nos enfants est plus important que le portemonnaie."
Ministre Pierre Kohler, président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

Contacts & informations relatifs à SuisseEnergie

Vous pouvez obtenir des informations, des données et des faits relatifs au passage d'Energie 2000 à SuisseEnergie en vous adressant à l'Office fédéral de l'énergie, OFEN, 3003 Berne, www.admin.ch/bfe (à partir du 25.9.00). Notre service vous communiquera volontiers aussi des renseignements par téléphone. Hotline SuisseEnergie, téléphone : 031 323 22 44, fax 323 25 10 ; e-mail : office@bfe.admin.ch